

61



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 19 – Nicaragua
Intervention de la Belgique
Date : 7 mai 2014

Merci Monsieur le Président.

La Belgique salue les progrès réalisés par le Nicaragua depuis son précédent Examen Périodique Universel, notamment la diminution sensible du nombre de personnes qui souffrent de la faim et la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile.

Plusieurs sujets de préoccupation subsistent néanmoins, notamment liés aux droits des femmes et des enfants.

Concernant les droits des femmes, ma délégation constate avec déception que la prohibition totale de l'avortement – même thérapeutique – est encore en vigueur, alors que le Nicaragua s'était engagé à permettre l'avortement dans certaines situations spécifiques. Le Nicaragua est également le pays d'Amérique latine où le taux de maternité chez les adolescentes est le plus élevé.

Dans ce contexte, la Belgique recommande au Nicaragua de :

R1: réviser sa législation sur l'avortement afin de permettre celui-ci lorsque la grossesse est le résultat d'un viol ou de l'inceste, ou lorsqu'elle met en danger la santé ou la vie de la mère.

R2: réviser sa législation afin de garantir le respect des droits reproductifs des femmes et des filles.

R3 : remédier à la mesure régressive prise afin d'affaiblir la protection offerte par la loi intégrale contre la violence à l'encontre des femmes (loi 779), et éviter de mettre les femmes dans une situation où elles doivent négocier avec leurs agresseurs.

La situation des défenseurs des droits de l'homme demeure une source de préoccupation pour mon pays. A ce titre la Belgique recommande au Nicaragua de :

R4 : assurer que les droits des défenseurs des droits humains soient respectés et garantir que les autorités judiciaires effectuent des enquêtes complètes et impartiales à l'égard des menaces, intimidations et violences commises contre les défenseurs des droits de l'homme.

Je vous remercie Monsieur le Président.